

**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS**

ARMP/DG/...../EN/2017

**A Monsieur NDIZEYE Damien
à
BUJUMBURA**

Objet : Marchés de surveillance et du contrôle
des travaux de réhabilitation des pistes rurales
de désenclavement des marais à aménager dans
la région du Moso

Monsieur,

Faisant suite à votre recours introduit auprès de l'ARMP en date du 18/07/2017, en rapport avec la passation des marchés en objet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil de Régulation de l'ARMP l'a analysé en sa séance du 07/09/2017.

Aussi, le Conseil de Régulation de l'ARMP a noté que votre recours porte spécifiquement sur la réclamation de 44 points/100 points que l'Autorité Contractante vous aurez indûment retirés lors de l'évaluation de vos propositions techniques, ce qui a fait que vos propositions financières n'ont pas été ouvertes. Aussi, pour appuyer votre réclamation, vous considérez que l'Autorité Contractante a mal évalué le personnel aligné pour l'exécution des missions définies dans lesdits marchés, au motif que celui-ci n'aurait pas l'expérience requise par les Demandes de Propositions (DPs).

Néanmoins, selon vous, les motifs de rejet de vos offres ne sont pas fondés, du fait que l'ingénieur Chef de mission et le Surveillant permanent du chantier alignés ont tous les expériences requises, mais que c'est plutôt l'Autorité Contractante qui n'a pas compris les rôles du Chef de chantier et de l'Ingénieur des travaux routiers.

A l'issue de l'analyse de votre recours, il a été constaté les éléments suivants :

- Pour les trois Dossiers de Demandes de Propositions, il a été exigé aux premiers tirets du sous-point a) du point 6 (aux pages 8) consacrés à la « qualification et aptitude » que le chef de mission doit, entre autre, « avoir participé à la surveillance et au contrôle d'au moins cinq (05) pistes rurales, au cours des sept (07) dernières années. Avoir été Chef de mission de contrôle et surveillance des travaux routiers constituerait un avantage ».

Néanmoins, le requérant a présenté dans ses trois (03) propositions, un Ingénieur Chef de mission du nom de NDIZEYE Damien ayant déjà presté une seule fois comme Chef de mission de contrôle et de surveillance, en rapport avec la réhabilitation des pistes de MUCUNDA, et plusieurs (6) fois comme Ingénieur des travaux, ainsi que Chef de chantier de l'entreprise attributaire ;



